

haut placés dans la science et dans la considération publique, et plus nos vœux seront satisfaits.

Il est bien vrai qu'il existe déjà une analyse comparée des eaux du Rhône et de celles de Royes faite par un des savants les plus distingués dont la France s'honore. Mais M. Bous-singault, chimiste et physicien, n'a exposé que la manière d'être chimique de ces eaux, sans s'occuper de leurs effets hygiéniques et industriels. C'est cette lacune qu'il s'agit surtout de combler ; or, nous pensons que les savants que vous chargerez de ce soin, après avoir renouvelé les expériences nécessaires, voudront bien éclairer toutes les faces de cette grande question, afin qu'aucun point ne reste dans l'obscurité et ne puisse être exploité par l'intérêt particulier contre l'intérêt général.

Nous osons nous flatter que rendant, justice à la sincérité de toutes nos allégations, suffisamment prouvée par notre démarche actuelle, vous voudrez bien accueillir notre demande, et en agréer d'avance les respectueux remerciements

De vos très humbles serviteurs.

Signé : COUBAYON, VETTER et C^{ie}.

La commission demandée par MM. Coubayon, Vetter et C^e, pour l'analyse comparée des eaux du Rhône et de celles de Royer, a été, d'après l'arrêté de M. le préfet, composée de la manière suivante :

MM. Tabareau, professeur de physique et doyen de la faculté des sciences ;

Fournet, professeur de géologie ;

le docteur Jourdan, professeur d'histoire naturelle ;

Bineau, professeur de chimie ;

le docteur Polinière, médecin de l'hospice de la Charité, président de la société de médecine ;